

PAROLE D'EXPERTS

IFRS 17 & ASSURANCE NON-VIE : RETOUR SUR LES PRATIQUES DE MARCHÉ

SOMMAIRE

1. Ajustement pour risques (RA)
2. Indicateurs de pilotage
3. Classification des contrats
4. Comptabilisation des contrats
5. Transition
6. Processus de clôture
7. Conclusion

Addactis accompagne depuis plusieurs années de nombreux acteurs dans l'implémentation de leurs processus IFRS 17.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, quelques acteurs du marché français ont publié ces derniers mois une description des méthodologies retenues, ainsi qu'une estimation des impacts de la nouvelle norme.

En combinant ces publications et notre expertise, nous vous proposons une synthèse des éléments clés des pratiques en assurance non-vie (ajustement pour risques, indicateurs de pilotage, onérosité, transition...) et de leurs impacts.

AJUSTEMENT POUR RISQUES

Pour rappel, l'ajustement pour risques ou Risk Adjustment (RA) correspond à la compensation attendue par un assureur pour faire face à l'incertitude liée au montant et aux dates de paiement des flux futurs de trésorerie non financiers. Il est ajouté au BE actualisé, comme **marge de prudence** pour ajuster l'estimation actualisée des provisions.

La norme demande soit d'appliquer une **approche par quantile** (détermination d'un niveau de confiance dont on déduit un montant), soit une **approche par coût du capital** (choix d'un montant dont on estime ensuite le niveau de confiance) pour calculer l'ajustement pour risques.

La plupart des acteurs ont choisi l'approche par quantile (l'un d'eux a même publié un intervalle de confiance). Mais quelques-uns ont privilégié la seconde, en retenant un ajustement pour risques égal à la différence de provisions entre les normes françaises et Solvabilité 2, avant actualisation. Cette méthode a l'avantage de favoriser la **convergence des normes**, mais elle crée plus d'**instabilité** dans le niveau de confiance publié.

Il faut d'ailleurs noter que l'approche par quantile s'appliquant plus commodément à une maille intermédiaire (Lines of Business (LoB) ou groupe de contrats (GoC)), le niveau de confiance agrégé peut également ne pas être d'une grande stabilité. L'impact des mécanismes de diversification sur un portefeuille en évolution ou sur une sinistralité volatile peut en effet réserver quelques surprises.

Mais quelle que soit l'approche retenue, nous observons une **convergence des méthodes de calibrage** :

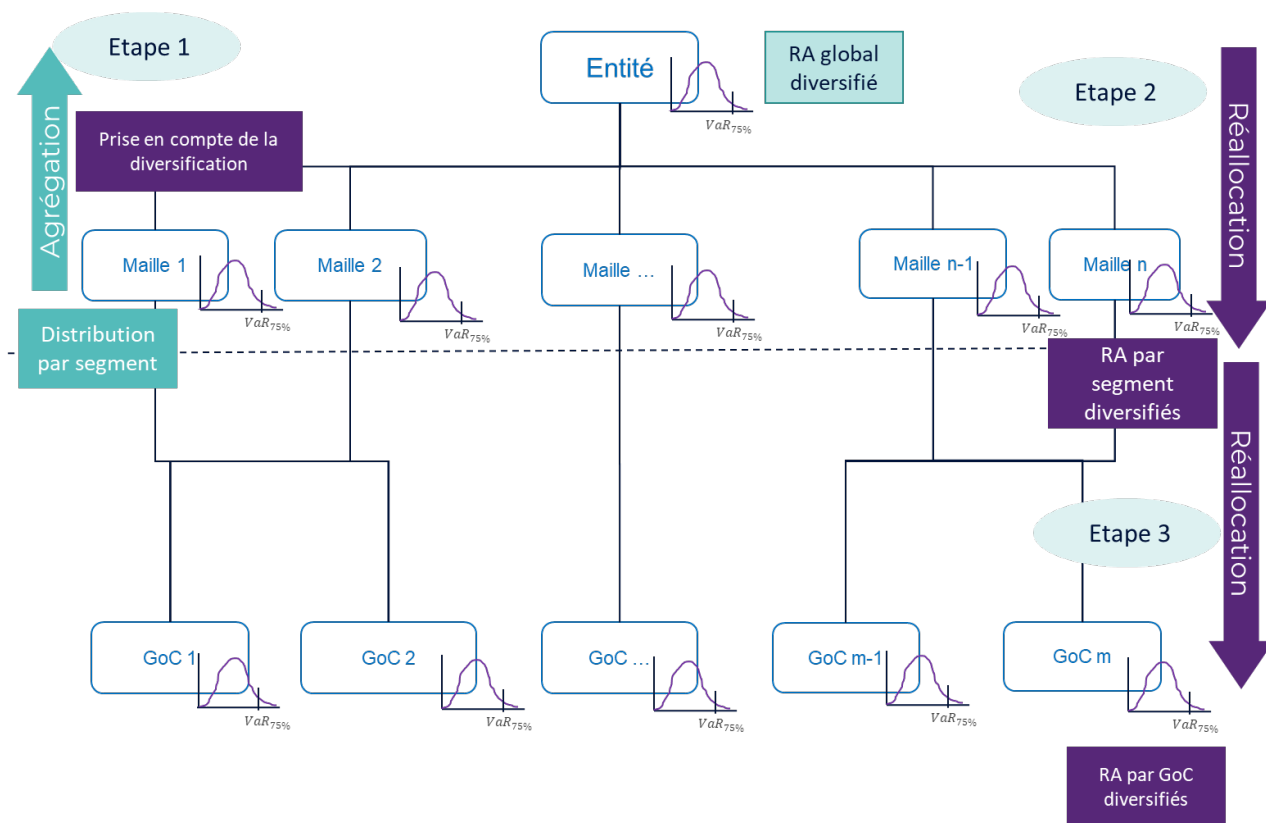
- **En LIC (Liability for Incurred Claims), l'écart-type de Mack est massivement privilégié** pour toutes les provisions calculées via les méthodes Chain-Ladder, en raison de sa simplicité de calcul. Bornhuetter-Ferguson stochastique est ensuite utilisé pour le calcul de la volatilité des provisions calculées par Bornhuetter-Ferguson
- **En LRC (Liability for Remaining Coverage), les approches sont plus diverses, mais elles consistent globalement à partir d'un ratio (charge ultime attendue) / (exposition), et d'en estimer une volatilité à l'aide des exercices passés mis en as-if.**

Après calcul des RA à une maille intermédiaire, des matrices de corrélations sont ensuite utilisées pour tenir compte de la diversification. Celles de Solvabilité 2 sont notamment reprises pour l'agrégation entre LoB, bien que le niveau de confiance ne soit plus le quantile à 99,5 %. Des coefficients de corrélations choisis à dire d'expert sont privilégiés.



Pour déduire le **RA diversifié** final retenu pour chaque GoC, des **méthodes de réallocation des RA** obtenus sont enfin utilisés. Des approches par prorata des RA non diversifiés sont généralement privilégiées, même si certains acteurs optent pour d'autres approches comme les méthodes marginales.

Diversification et réallocation des RA



Pour conclure sur l'ajustement pour risques, il est difficile de comparer les niveaux de confiance des acteurs du marché au vu de la **diversité des hypothèses et des choix méthodologiques**. Ceux-ci sont donc des **outils de pilotage structurants en normes IFRS 17**, par leur impact sur la rentabilité affichée des groupes de contrats.

FRAIS RATTACHABLES

La norme IFRS 17 demande de distinguer les frais à rattacher aux contrats de ceux plus « externes ». Cette segmentation a un impact sur l'analyse de la rentabilité des groupes de contrats, et éventuellement sur les montants alimentant la composante de pertes.

La norme IFRS 17 demande de ne rattacher aux contrats que les frais qui leur sont directement rattachables, c'est-à-dire ceux qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats (article B65).

La plupart des acteurs retient ainsi un **taux de rattachabilité aux alentours de 80 %**, mais un assureur au profil atypique a choisi un niveau de 35 %.



OPTION OCI

La norme IFRS 17 donne deux possibilités pour enregistrer les effets financiers : **au sein du compte de résultat** directement ou via l'**option OCI** (Other Comprehensive Income).

L'activation de cette option permet d'obtenir un P&L peu sensible à l'environnement économique et donc un résultat plus stable au cours des années de projection.

L'option OCI est souvent retenue par les acteurs non-vie afin de comptabiliser l'effet de variation des taux au sein de l'OCI et non directement dans le résultat, sa stabilité étant privilégiée sur celle des fonds propres.



LES INDICATEURS DE PILOTAGE

IFRS 17 introduit une révolution comptable en comparaison d'IFRS 4, en particulier par la valorisation économique et avec les notions de groupes de contrats, de risk adjustment et de Contractual Service Margin (CSM). La liberté laissée sur de nombreux choix méthodologiques ou hypothèses rend par ailleurs cette norme complexe à appréhender.

De nouveaux indicateurs adaptés à IFRS 17 sont donc nécessaires pour piloter l'activité. Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des plus utilisés :

Nouveaux indicateurs IFRS17	La CSM	Le ratio combiné IFRS 17	Le ratio RA/BE	Le résultat global
Pour évaluer	La valorisation de l'activité	La profitabilité des GoC	Le niveau de prudence La volatilité du GoC	La libération du résultat

- Le **RA**, correspond à la marge de prudence prise. En effet, la reconnaissance du résultat diffère suivant le niveau de confiance de RA choisi ;
- Le **ratio RA/BE** mesure la volatilité et le niveau de prudence pris par l'entité ;
- La **CSM** (profit amorti au cours de la période de couverture) permet de mesurer la valorisation de l'activité. Ainsi, le choix des unités de couverture impacte la façon dont le résultat est acquis sur la durée de couverture du GoC ;
- Le **résultat global** qui représente le rythme de libération du résultat sur la période de couverture.

D'autres indicateurs peuvent également être utilisés par les acteurs du marché :

- L'**onérosité** : selon la classification du GoC, la lecture des résultats n'est pas la même, l'entité peut alors être amenée à prendre des décisions différentes ;
- Le **Ratio Combiné IFRS 17**, noté $RC_{IFRS 17}$, permet d'évaluer la profitabilité des GoC ;
- L'**assurance revenue**, noté IR correspond aux services rendus dans l'année ;
- Le **taux de frais rattachables** aux contrats (détaillé plus haut).

CLASSIFICATION DES CONTRATS SELON LEUR ONÉROSITÉ

Sous IFRS 17, les contrats sont regroupés selon leur rentabilité. A son initialisation, un groupe de contrats (GoC) est comptabilisé comme :

- **Onéreux (O)** s'il génère une perte
- **Profitable (P)** s'il génère un profit
- **Profitable susceptible de devenir onéreux (PSO)** : non onéreux à la comptabilisation initiale mais avec une probabilité significative de le devenir

La norme IFRS 17 ne précise pas comment calculer ce seuil de rentabilité. Les acteurs doivent donc déterminer un **critère de rentabilité**.

Le **ratio combiné IFRS 17** ($RC_{IFRS\ 17}$) est souvent choisi. Il se différencie du ratio S/P (ou Loss Ratio) par la prise en compte de l'ajustement pour risque (RA) et de l'actualisation :

$$RC_{IFRS\ 17} = \frac{BE\text{Sinistres} + RA + \gamma}{PV\ CIF}$$

avec PV CIF, le flux entrant actualisé ; γ , les frais.

Si le ratio est supérieur ou égal à 100%, le GoC est considéré onéreux.

Pour déterminer s'il est sinon à catégoriser P ou PSO, deux méthodes sont observées :

Choix d'un quantile α

Si le ratio est compris entre un certain quantile α (<100 %) et 100 % : il est considéré PSO. S'il est inférieur à α %, il est alors reconnu profitable. Le quantile α est à choisir par l'entreprise.

$RC_{IFRS\ 17} < \alpha$ % : Profitable

α % $\leq RC_{IFRS\ 17} < 100$ % : PSO

$RC_{IFRS\ 17} \geq 100$ % : Onéreux



Choc du RA

La classification des GoC via la méthode précédente ne permet pas de prendre en compte la volatilité intrinsèque du GoC. Deux groupes de contrats avec le même $RC_{IFRS 17}$ n'ont en effet pas la même probabilité de devenir onéreux si l'un est plus volatil que l'autre.

Une seconde approche est donc de **choquer le niveau de confiance du RA** pour obtenir un $RC_{IFRS 17}$ plus élevé. Avec cette méthode, la hausse du RA sera ainsi réduite si la volatilité est faible.

Si le résultat obtenu est supérieur à 100 %, alors le GoC sera PSO. Sinon, il sera profitable.

Pour rappel IFRS 17 demande à ce que les entités fassent preuve de transparence dans la communication de leurs résultats. Les seuils de rentabilité fixés apparaissent ainsi comme des leviers de pilotage par anticipation car ils correspondent à la façon dont l'entité souhaite gérer son activité.



COMPTABILISATION DES CONTRATS ONÉREUX

Le traitement des groupes de contrats rentables et onéreux en IFRS 17 sont asymétriques pour les contrats bruts de réassurance (le traitement des cessions est différent, il peut même y avoir des CSM négatives).

Pour les groupes rentables, les entités sont tenues d'étaler la comptabilisation des CSM sur la durée de vie du groupe de contrats. Cependant, pour les groupes déficitaires, les pertes doivent être reconnues immédiatement dans le compte de résultat ; il n'est pas possible de mettre en place une "CSM négative" et d'étaler la comptabilisation des pertes sur la période de couverture.

La norme énonce certaines exigences de base en matière d'amortissement des composantes de pertes (Loss component, ou LC). Cependant, au-delà de cela, IFRS 17 ne prescrit finalement pas d'approche. Le paragraphe 50 exige que la LC soit amortie de manière systématique. Le paragraphe 51 dit que l'amortissement systématique doit avoir un lien avec certains éléments qui seront comptabilisés dans le compte de résultat au cours d'une période de reporting donnée.

Nous illustrons les principes d'amortissement de LC avec un cas simplifié : un contrat de 3 ans avec des primes annuelles de 70. Les sinistres et les frais attendus sont de 80 par exercice comptable. Les cash-flows futurs sont les suivants :

Cash flows	0	1	2	3	Total
Primes	70	70	70		210
Sinistres et frais		80	80	80	240
Total	70	-10	-10	-80	-30

Nous constatons une perte potentielle de 30 à la date d'initialisation de contrat, cette perte doit être comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat. On utilise les montants de sinistres et frais pour amortir les montants de LC pour les années suivantes.

Compte de résultat	N	N+1	N+2	N+3	Total
Produits des activités d'assurance	0	70	70	70	210
Relâchement du Best Estimate et RA LRC		80	80	80	240
Amortissement de composante onéreuse (revenu)		-10	-10	-10	-30
Charges afférentes aux activités d'assurance	-30	-70	-70	-70	-240
Prestations et charges encourues		-80	-80	-80	-240
Constatation de composante onéreuse	-30				-30
Amortissement de composante onéreuse (charge)		10	10	10	30
Résultat	-30	0	0	0	-30



Les montants constituant la loss component diminuent au fur et à mesure dans le bilan.

Bilan	N	N+1	N+2	N+3
Loss component	-30	-20	-10	0

Enfin, l'amortissement de la composante de pertes n'a aucun impact sur les résultats (le même montant déduit des produits et des charges).

Nous recommandons trois méthodes d'amortissement de LC : **le règlement des sinistres, les dépenses et l'ajustement des risques**. Ce sont en général les plus pertinentes pour représenter le rythme de réalisation des pertes.

UNITÉ DE COUVERTURE

La marge de service contractuelle (Contractual Service Margin, ou CSM) est l'un des nouveaux concepts d'IFRS 17. Il représente les profits liés aux services futurs (Liability for Remaining Coverage). La CSM est calculée à l'initialisation du GoC, avant d'être relâchée au fur et à mesure lorsque les services sont rendus aux clients, selon un cadencement déterminé par des unités de couverture (coverages units).

Celles-ci sont définies à l'initialisation du contrat d'assurance et appliquées tout au long de la vie des contrats. Le choix des unités de couverture est donc fondamental, puisque qu'en **déterminant le rythme d'amortissement de la CSM elles dictent celui de l'acquisition du résultat**.

IFRS 17 ne prescrit toutefois pas de méthodes particulières pour déterminer les unités de couverture. Celles-ci doivent néanmoins refléter les caractéristiques liées aux services ou prestations des contrats d'assurance. Par exemple, les prestations que l'assuré s'attend à recevoir, et non les coûts que l'entité prévoit engager pour fournir celles-ci. Par ailleurs, le paragraphe B119 de la norme IFRS 17 décrit comment amortir et comptabiliser les CSM via les unités de couverture.

Par réflexe, les actuaires s'interrogent sur la légitimité des cash flows attendus tels que les sinistres attendus, les frais attendus et les RA LRC. Malheureusement, ils ne peuvent pas être utilisés pour déterminer les unités de couvertures, car les unités de couvertures doivent représenter toute la durée de vie des contrats, pas seulement celle des périodes sinistrées.

Néanmoins la réunion du Transition Resource Group (TRG) de mai 2018 a mentionné certaines conditions relatives à l'utilisation des flux de trésorerie attendus. Par exemple dans le cas où l'on peut démontrer que les sinistres attendus sont une approximation raisonnable du service fourni pour chaque période.

Les primes ne peuvent pas non plus être utilisées pour définir les unités de couvertures à moins que l'on puisse démontrer que ces méthodes reflètent bien les services fournis par l'entité au cours de chaque période.

Selon notre observation dans le marché, les choix des unités de couvertures sont différents en fonction des produits d'assurances :

- Pour les produits dommages pluriannuels, certains acteurs utilisent la **duration**. Nous avons constaté des tests avec les valeurs d'achat de véhicule pour les pannes mécaniques.
- Les produits d'assurances emprunteurs utilisent souvent le **capital restant dû**, de même qu'en caution.
- Le **nombre de contrats** peut aussi être utilisé comme unité de couvertures.

Des analyses devraient être effectuées pour chaque unité de couvertures, afin d'anticiper leurs impacts qui peuvent être importants pendant la phase de transition, et lors de la libération du résultat.



TRANSITION

La comptabilisation en IFRS 17 implique un suivi des flux depuis l'origine des contrats, ce qui pose quelques difficultés pour les contrats déjà en cours à la date d'entrée en vigueur. La norme prévoit plusieurs approches pour traiter cette thématique.

La première est d'appliquer IFRS 17 de manière totalement rétrospective (« **Full Retrospective Approach** », ou **FRA**). Il faut donc appliquer les principes d'IFRS 17 comme si les contrats d'assurance avaient toujours été comptabilisés selon cette norme.

Celle-ci précise toutefois que si l'application de manière totalement rétrospective est inapplicable, deux alternatives sont possibles : l'approche rétrospective modifiée (« **Modified Retrospective Approach** », ou **MRA**) et l'approche à la juste valeur (« **Fair Value Approach** », ou **FVA**).



Full Retrospective Approach

L'application de la norme de manière totalement rétrospective nécessite de disposer de toutes les données historiques pour reconstituer les flux de trésorerie d'exécution des contrats (BEL + RA) et les marges de services contractuelles depuis l'origine des contrats (DRI).



Modified Retrospective Approach

L'approche rétrospective modifiée permet, quand les informations raisonnables et justifiables ne sont pas disponibles, d'appliquer des simplifications listées par la norme.



Fair Value Approach

L'approche à la juste valeur permet une simplification plus forte consistant à déterminer la marge de service contractuelle à la date de transition sans considération des données historiques.

L'avantage de la méthode FRA est d'effectuer des **calculs complets** depuis l'origine des contrats. Elle permet d'avoir une vision correcte en norme IFRS 17 des comptes de résultats et des bilans des exercices précédents. Mais les calculs sont très complexes et coûteux, et cette méthode demande un historique de bases de données complètes.

L'approche MRA permet en revanche d'adopter **certaines simplifications**, comme autoriser les regroupements de contrats antérieurs à la date d'entrée en vigueur de la norme, même si leurs dates de souscription sont étalées sur plus de 12 mois. Les calculs sont moins complexes et coûteux qu'avec la méthode FRA.

- Pour les produits non-vies annuels, la partie liability for remaining coverage (LRC) est plus courte que la partie LIC. Et comme les historiques de sinistralités sont conservés assez longtemps pour le provisionnement, la transition est réalisable avec la méthode FRA. Plusieurs acteurs ont ainsi choisi de retenir cette méthode.
- La méthode MRA est souvent utilisée dans le cas des contrats pluriannuels.
- Nous avons observé des cas d'utilisation mixtes de deux méthodes. Par exemple, application du MRA pour les LRC, et du FRA pour les liability for incurred coverage (LIC).
- Contrairement aux deux méthodes précédentes, la méthode FVA n'est pas très utilisée par le marché.

La mise en place d'un bilan de transition relève des défis à la fois calculatoires et opérationnels. Pour assurer l'application de la norme, les assureurs doivent embarquer les différentes directions dans ce chantier : actuariat, contrôle de gestion, comptabilité et normes groupes.

PROCESSUS DE CLÔTURE

Le bilan et le compte de résultat doivent être établis dans un délai très court, souvent à **J+10 voire J+7**. A cela s'ajoute pour la plupart des acteurs la problématique des arrêtés trimestriels.

Il est donc crucial d'anticiper et d'organiser l'ensemble du processus de clôture en IFRS 17 afin de pouvoir garantir les publications de reportings financiers dans les délais. La plupart des acteurs soumis à IFRS 17 ont donc adopté le fast close pour arrêter leurs comptes.

Pour relever le défi du respect des délais de clôture, nous recommandons de prendre en compte les éléments suivants :

- **Anticipation des inputs et des données estimées** : les processus d'arrêtés trimestriels demandent souvent de calculer des éléments un mois avant la clôture. Pour la clôture annuelle, certains groupes demandent des calculs deux mois avant la fin d'année. Les actuaires sont obligés d'anticiper les données avant la fin de la période. Les données de partenaires externes sont des points d'attentions particuliers, car elles sont souvent transmises tardivement. Une bonne pratique est donc d'anticiper leur réception et de préparer en amont les traitements concernés.
- **Comparaisons Estimé vs Réel** : les clôtures IFRS 17 sont basées en partie sur des données estimées. Il est donc recommandé d'effectuer *a posteriori* une comparaison entre les estimés et les réels. Cela permet d'analyser les écarts et d'identifier des leviers de pilotage afin d'améliorer les prochaines clôtures.
- **Cohérence entre les différentes normes** : la plupart des acteurs s'appuient sur les travaux S2 pour les clôtures IFRS 17. Or la production du bilan économique S2 et des QRT est souvent au moins à J+20 ; les hypothèses et les calculs ne peuvent donc pas être basés exactement sur les mêmes données. Ces différences pourront générer des écarts d'évaluation des best estimate entre les deux normes. Pour les groupes comptabilisant en normes françaises, une réconciliation avec IFRS 17 est également recommandée. Nous préconisons d'**intégrer une étape d'analyses et de comparaisons** entre les résultats de différentes normes dans le processus.



CONCLUSION

Quelques mois après l'entrée en vigueur d'IFRS 17, des tendances de marché commencent à apparaître dans l'application de la norme.

Les points sensibles sont également mieux identifiés, en particulier les leviers de pilotage du bilan et du compte de résultat.

La **diversité des choix d'hypothèses et de méthodes est telle qu'il restera difficile de comparer différents acteurs soumis à IFRS 17**, alors même que c'était l'un des objectifs de cette nouvelle norme. Mais il est atteint pour les filiales de différents pays d'un même groupe (auparavant soumis à des normes nationales distinctes), du moins si celui-ci a été suffisamment prescriptif.

Les acteurs semblent finalement bien préparés à faire face au défi IFRS 17, même s'il reste des difficultés de cohérence multinorme et des incertitudes sur les impacts à long terme des leviers de pilotage retenus.

Notons enfin que si les acteurs ayant déjà communiqué sur les productions IFRS 17 ont mis en avant un faible impact de changement de norme, il est possible que le contexte inflationniste vienne déjà remettre en cause cette conclusion.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le développement et l'optimisation de votre processus de clôture IFRS 17, les experts Addactis sont là pour vous accompagner.

Les Experts ADDACTIS France



Laura GOURLAOUEN
Consultant Modeling & Risk P&C
laura.gourlaouen@addactis.com



Romain NOBIS
Manager Modeling & Risk P&C
romain.nobis@addactis.com



Yapei LI
Manager Modeling & Risk P&C
yapei.li@addactis.com

ADDACTIS France
46 bis chemin du Vieux Moulin 69160 TASSIN
Tél. +33 (0)4 72 18 58 58

addactis® est la marque, propriété d'ADDACTIS Group SA.
©2023 ADDACTIS France - Tous droits réservés.
Toute reproduction même partielle est interdite
sauf autorisation d'ADDACTIS Group SA.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée
comme ayant une quelconque valeur contractuelle pour la société ADDACTIS France.
Malgré tout le soin apporté par la société ADDACTIS France, des erreurs
ou omissions peuvent apparaître. En aucun cas la société ADDACTIS France
ne saurait en être tenue pour responsable.